

L'Éclaireur du Gâtinais, 27 septembre 2023

Elections sénatoriales dans le Loiret

L'équilibre des forces inchangé

Deux sièges pour le droite, un pour le gauche. Même si deux des trois élus sont change, le grand équilibre du Loiret (dix pour pas beaucoup modifier l'équilibre général que s'est établi depuis 2005, Pauline Martin (LR) et Christophe Chailou (PS) ont été élus pour la première fois au Sénat. Hugues Soury (LR) va de son côté assurer une deuxième mandat. Déception pour le Gâtinais Frédéric Nizard, dont le bilan n'a obtenu que 17 % des voix.

Jean-Pierre Soury (PS) et Anne-Nicolas Cardeux (LR) ont choisi de ne pas solliciter de nouveaux mandats, en sachant que la représentation du Loiret au Sénat sera à minima renouvelée aux deux tiers. Si deux nouvelles sénateurs ont été élus dimanche - Pauline Martin (LR) et Christophe Chailou (PS) - et accompagnées le sortent Hugues Soury (LR), les 1 720 grands électeurs du département ont opté pour un statu quo politique. Depuis 2005, le Loiret compte deux sénateurs de droite et un de gauche. Le président du PCTC Gâtinais-Montargis Frédéric Nizard (Horizons), à la tête d'une liste sans équilibre, avait pour ambition de modifier cet équilibre. Vice-président du Conseil départemental, Nizard avait été élu député, mais, rendus dans les grands électeurs à cette élection, les résultats de dimanche ont conduit au changement du côté du Conseil départemental. Pauline Martin ne peut pas rester

première présidente du Conseil départemental et Christophe Chailou devra être remplacé par son suppléant, Patrice Davig (EELV). Il ne pourrait également pas rester maire de leur commune, à sauter ne peut-être. Malgré son Loiret et Saint-Jean-de-la-Borde.

STEPHANE BOUTET

Résultats

liste LR Hugues Soury, Pauline Martin - 791 voix (46,34%), liste PS-PCF Christophe Chailou - 447 voix (26,39%), liste sans étiquette Frédéric Nizard - 248 voix (14,4%), liste MR, Nicolas Berrard - 129 voix (7,49%), liste NPS-EDS, Jean-Pierre Soury - 45 voix (2,65%), 1 720 grands électeurs inscrits, 1 046 suffrages exprimés.

Six élus, provenant de quatre listes, en Seine-et-Marne

Anne Châlin-Lacché (LR), Pierre Cappers (LR) et Vincent Bédou (PS) ont été élus. Le vote des sénateurs LR a été de 13 011 (73,8 %), celui des sénateurs PS de 4 511 (26,2 %). Les sénateurs LR ont été élus pour la Seine-et-Marne (EELV) 144 voix (14,4 %), un élu : Louis Vogel (EELV).

Deux élus : Anne Châlin-Lacché (LR) et Pierre Cappers (LR). Le vote des sénateurs LR a été de 13 011 (73,8 %), celui des sénateurs PS de 4 511 (26,2 %). Les sénateurs LR ont été élus pour la Seine-et-Marne (EELV) 144 voix (14,4 %), un élu : Louis Vogel (EELV).

Deux élus : Anne Châlin-Lacché (LR) et Pierre Cappers (LR). Le vote des sénateurs LR a été de 13 011 (73,8 %), celui des sénateurs PS de 4 511 (26,2 %). Les sénateurs LR ont été élus pour la Seine-et-Marne (EELV) 144 voix (14,4 %), un élu : Louis Vogel (EELV).